

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 21 (1975)

Heft: 3

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications officielles

Allocution de Nouvel-An 1975

par M. Pierre Graber, président de la Confédération

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,
En vous apportant, selon la tradition, les vœux du Conseil fédéral, je vous propose de nous interroger ensemble sur ce qui nous attend en 1975.

L'année qui s'achève restera celle d'une profonde remise en question. Bien des illusions ont été dissipées, des habitudes de vie dérangées et, même, des certitudes solidement établies ont été à leur tour ébranlées. De nombreux Suisses ont peine à échapper, en scrutant l'avenir, à un certain sentiment d'anxiété. Mais à quoi servirait de regarder les choses telles qu'elles sont si nous devions en rester les spectateurs inertes ? C'est bien pourquoi l'examen de conscience auquel je vous convie doit déboucher sur la volonté de faire face.

Ne nous y trompons pas: ce qui est mis à l'épreuve aujourd'hui, c'est le sens même de nos respon-

sabilités sociales; c'est l'équilibre de notre économie et de nos finances; c'est l'aptitude de nos institutions à dominer la situation; c'est enfin notre image dans le monde.

Il y a un an, dans la même circonstance, mon prédécesseur rappelait que «vingt ans de haute conjoncture n'avaient guère développé notre esprit communautaire». Hélas, comme il avait raison. Tout au long de la période de prospérité dans l'expansion que nous venons de connaître, le partage inégal des bénéfices a en effet donné lieu à des compétitions marquées trop souvent par les intérêts particuliers ou l'imprévoyance du lendemain. Mais, aujourd'hui, ce sont des sacrifices qu'il va falloir répartir. Or, je le dis avec force, chacun devra y prendre sa part. Tirer son épingle du jeu, compter sur le voisin, s'accrocher à des priviléges corporatifs surannés, c'est non seulement

faire preuve d'un égoïsme aveugle, c'est porter atteinte au bien public et, en fait, à l'intérêt de chacun. Toutes les fois que l'équité sociale se trouve lésée, c'est l'idéal démocratique lui-même qui est atteint, car il est évident qu'une liberté sans justice serait un mot vide de sens. Il n'est pas mauvais — je crois — de s'en souvenir au seuil d'une année lourde de décisions qui engageront l'avenir.

En matière économique, nous sommes avant tout placés devant un choix de priorités. A cet égard, certains opposent à la lutte contre l'inflation le maintien du plein emploi. C'est là un faux dilemme. Car si nous ne réussissons pas à juguler les impulsions inflationnistes, ou tout au moins à les contenir dans des limites supportables, nous exposons à des périls certains notre économie tout entière et par là même la stabilité de l'emploi. Ce sont les pays à inflation galopante qui accusent en fin de compte les taux de chômage les plus élevés. En d'autres termes, l'inflation, bien loin en quelque sorte de favoriser durablement le plein emploi, le compromet au contraire à plus ou moins brève échéance. C'est pourquoi l'effort pour maintenir un haut degré d'occupation ne peut pas signifier un relâchement de la lutte contre l'inflation.

A cela vient s'ajouter la dimension humaine: profondément démoralisante, injuste et brutale en elle-même, cette même inflation menace, si nous n'y prenons garde, de ruiner tout l'édifice de nos prestations sociales. Pour toutes ces raisons, la lutte contre l'inflation doit demeurer la priorité des priorités. Mais cela suppose évidemment que tous les milieux intéressés comprennent que leur propre intérêt leur commande de

Les autorités fédérales en 1975 :

Président du Conseil national:
Président du Conseil des Etats:
Président de la Confédération:
Vice-président du Conseil fédéral:
Chancelier de la Confédération:
Président du Tribunal fédéral:
Président du Tribunal fédéral des assurances:

Simon Kohler
Heinrich Oechslin
Pierre Graber
Rudolf Gnägi
Karl Huber
Pierre Cavin
Theodor Bratschi

Composition du Conseil fédéral et attribution des départements :

Département politique:
Département de l'intérieur:
Département de justice et police:
Département militaire:
Département des finances et des douanes:
Département de l'économie publique:
Département des transports et communications et de l'énergie:

Pierre Graber
Hans Hürlimann
Kurt Furgler
Rudolf Gnägi
Georges-André Chevallaz
Ernst Brugger
Willi Ritschard

modérer leurs exigences, étant bien entendu que les sacrifices doivent être proportionnés aux moyens de chacun.

Il y va non seulement de notre équilibre économique et social, mais aussi – je ne saurais trop y insister – du fonctionnement normal de nos institutions de démocratie directe. Cette pratique, qui a fait notre fierté, repose sur le sens des responsabilités et la maturité civique de chacun, de même que sur l'esprit de solidarité confédérale. Vous l'avez prouvé le 20 octobre dernier, même si le 8 décembre est venu jeter une certaine ombre sur le tableau. Si demain, par malheur, nos consultations populaires devaient dégénérer en règlement de comptes et devenir le champ clos des égoïsmes contradictoires, c'en serait alors bientôt fait d'un système qui a donné à notre vie politique son caractère original.

Assurément, notre image dans le monde en souffrirait. Mais ce serait aussi le cas si nous n'assumions pas notre part de l'œuvre de solidarité sur le plan mondial. Personne en effet ne pourrait accepter que nos difficultés intérieures nous dispensent d'un tel effort: de compréhension d'abord, de participation ensuite à l'entreprise majeure de notre temps, qui consiste tout simplement à faire

vivre, c'est-à-dire à orienter vers le développement un à deux milliards d'hommes privés de ce dont nous sommes pourvus en abondance. Il s'agit d'abord, bien sûr, d'un devoir impérieux de solidarité humaine, mais il ne s'agit pas seulement de cela, il s'agit aussi de promouvoir la prospérité générale qui, en définitive, conditionne la nôtre. Il s'agit enfin d'œuvrer pour la paix du monde. Ni l'une, ni l'autre ne sauraient en effet s'accorder de différences monstrueuses de niveau de vie. Comme le progrès, la prospérité et la paix sont indivisibles. Nous mesurons leurs chances et leurs risques sans illusions, mais sans défaitisme, mais sans résignation non plus. L'essentiel, c'est que nous restions prêts à assumer nos responsabilités internationales dans l'esprit d'ouverture et d'impartialité, c'est-à-dire fidèles à notre neutralité permanente, en dépit de tous les remous et de toutes les péripeties. Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, l'équité sur le plan social, la modération réciproque sur le plan économique, la responsabilité sur le plan politique, la générosité clairvoyante sur le plan extérieur sont le contenu des vœux de bonne et heureuse année que j'adresse ce jour à chacune et à chacun d'entre vous.

Communication importante aux ressortissants suisses à l'étranger affiliés à l'assurance facultative AVS/AI

La Caisse suisse de compensation, à Genève, informe les ressortissants suisses à l'étranger affiliés à l'assurance facultative AVS/AI qu'en raison de circonstances particulières, c'est avec un certain retard que les représentations suisses à l'étranger seront en mesure de leur communiquer le montant des cotisations AVS/AI à acquitter pour 1975.

Radio suisse

Savez-vous que le Service suisse des ondes courtes diffuse chaque jour vers l'étranger des émissions en sept langues (français, allemand, italien, anglais, espagnol, portugais et arabe)?

Savez-vous qu'il existe une brochure-programme qui, dans chacune de ces langues, vous donne toutes les informations nécessaires pour vous aider à capter l'émission que vous aurez choisie?

Savez-vous que vous pouvez l'obtenir gratuitement en retournant simplement le bulletin ci-dessous?

Bulletin-réponse à renvoyer dûment rempli aux Programmes pour l'étranger de la Radiodiffusion suisse

Giacomettistrasse 1
CH-3000 Berne 15
(téléphone 031 44 66 44)

Timbres spéciaux | 1975



Centenaire de la convention internationale du mètre



Conférence diplomatique sur le droit humanitaire

Jour d'émission 13.2.1975



Année de la femme



La navigation aérienne et spatiale au Musée des transports, Lucerne

Veuillez m'envoyer votre brochure-programme en _____
(langue désirée)

Nom: _____

Prénom: _____

Age: _____

Adresse complète: _____

Rue: _____ N°: _____

Localité: _____

Pays: _____

Communication spéciale: _____

Carte suisse de Vacances

La formule magique pour des vacances sans soucis

**Libre circulation en chemin de fer,
bateau et autocar postal**

Programme de voyage inutile

Qu'est-ce que la Carte suisse de vacances?

C'est votre titre de transport personnel avec lequel vous pouvez circuler dans toute la Suisse au gré de vos désirs et de votre fantaisie, par le train, le bateau et l'autocar postal. De nombreux funiculaires et téléphériques vous offrent des réductions allant jusqu'à 50%.



Combien coûte la Carte suisse de vacances?

	2e classe (en francs suisses)	1re classe (en francs suisses)
pour 8 jours	100.-	140.-
pour 15 jours	140.-	195.-
pour 1 mois	195.-	275.-

Les enfants de 6-16 ans ne paient que le demi tarif.

Pour qui la Carte suisse de vacances a-t-elle été créée?

Pour toutes les personnes dont le domicile permanent se trouve hors de Suisse ou de la principauté de Liechtenstein. Elle convient fort bien aux touristes, à ceux qui voyagent pour leurs affaires, aux amateurs de voyages en chemin de fer, aux chasseurs d'images, à ceux qui aiment visiter les musées et les villes, aux simples promeneurs et aux automobilistes qui donnent congé à leur voiture.

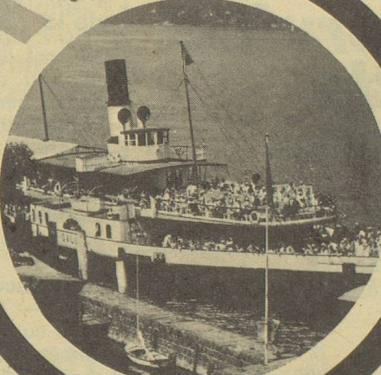
Où peut-on se procurer la Carte suisse de vacances?

Hors de Suisse, auprès des agences de l'Office National Suisse du Tourisme et des principales agences de voyages, qui vendent des billets de chemins de fer:

Office National Suisse du Tourisme
Rue Scribe 11bis
F-75009 Paris
T 073-63-30

Office National Suisse du Tourisme
Rue Royale 75
B-1000 Bruxelles
T 18 02 05

Swiss National Tourist Office
Commerce Court West
P. O. B. 215
Toronto/Ontario M5L 1E8
T 416/868-0584

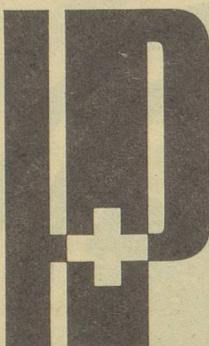


Dans de nombreux pays situés hors de l'Europe les agences de la Swissair vendent des «vouchers» pour la Carte suisse de vacances. Les habitants des pays où n'existent pas de bureaux de vente pourront se la procurer auprès des bureaux de renseignements CFF suivants:

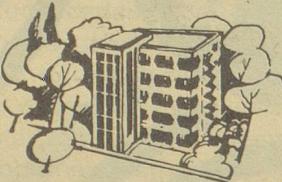
Zurich Aéroport, Genève Aéroport, Zurich HB, Genève-Cornavin, Bâle CFF, Berne, Lausanne, Lucerne, Montreux. Aucune photo n'est nécessaire pour la Carte suisse de vacances où on note simplement le numéro de votre passeport ou de votre carte d'identité.

Et maintenant, nous vous souhaitons beaucoup de plaisir avec la Carte suisse de vacances.

hôpital suisse de paris



TELEPHONE 644 40-00



au service de notre colonie

MÉDECINE GÉNÉRALE
(admission dès l'âge de 15 ans) et
GÉRIATRIE

CONSULTATIONS
(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSAIRE
(lundi, jeudi après-midi
sur rendez-vous)

A votre disposition également :

RADIOLOGIE,
LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES,
KINÉSITHÉRAPIE
(tous les jours sur rendez-vous)

CONVENTIONNÉ
AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET AGGRÉ PAR LES MUTUELLES
(prise en charge directe par ces
organismes au maximum autorisé).

CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT
AVEC L'HOSPITALISATION
A DOMICILE

Pour de plus amples renseignements
prié de s'adresser
au secrétariat médical de l'Hôpital,
10, rue Minard C.C.P. Paris 6517-62
92 - ISSY-LES-MOULINEAUX

Communiqués officiels

Passeport

N'attendez pas la veille de vos vacances pour demander le renouvellement de la validité de votre PAS-SEPORT SUISSE... il ne pourra peut-être pas vous être renvoyé à temps.

A.V.S. - A.I.

Avez-vous 50 ans en 1975 ?

Si OUI, vous pouvez déclarer votre adhésion à l'A.V.S. / A.I. facultative au plus tard dans un délai d'un an dès l'accomplissement de votre 50^e année. C'est votre dernière chance ! Pour tout renseignement, écrivez à votre Consulat de Suisse.

Collecte nationale et vente d'une... pomme pour les enfants de la « 5^e Suisse »

Ils sont dissimilés dans toutes les parties du monde, ces 300.000 Helvètes qui forment la « cinquième Suisse ». Ils forment un peuple dispersé qui cherche, malgré les distances, à maintenir d'une façon ou d'une autre un contact avec la patrie.

Certains peuvent venir régulièrement, d'autres n'en ont pas les moyens financiers.

Cette lacune est comblée — partiellement — par la Fondation pour les enfants suisses de l'étranger qui, en collaboration avec Pro Juventute, organise chaque année des séjours pour les jeunes Suisses désirant venir en leur pays. La Fondation pour les enfants suisses de l'étranger existe depuis cinquante ans. Après la guerre de 1939-1945, son but principal était d'améliorer le sort des enfants vivant à l'étranger. Par la suite, le but a été modifié : service d'information, assistance individuelle, octroi de bourses d'études, financement de curées, etc...

Les séjours des enfants suisses de l'étranger ont constitué le principal du travail de la Fondation. Cet été, sept cents jeunes gens et jeunes filles (de 7 à 14 ans) devraient pouvoir venir en Suisse pour un séjour d'une durée de cinq semaines. Les enfants dont les parents ont les moyens de participer ou de supporter intégralement les frais de séjour sont placés dans des homes ou des colonies. Les enfants convalescents ou menacés dans leur santé sont envoyés dans des préventoriums. Beaucoup d'enfants sont placés dans des familles. Pour ceux-ci, la Fondation pour les enfants suisses de l'étranger n'a pratiquement pas de frais. Il en va autrement pour les autres, les plus nombreux.

Aussi, afin d'accueillir ces petits de la « cinquième Suisse », une vaste collecte a été lancée — récemment — dans toute la Suisse. Parallèlement, une grande chaîne de magasins alimentaires participe à cet effort en mettant en vente une « pomme suisse ».

Le bénéfice intégral de la collecte et de la vente sera naturellement versé à la Fondation : pour les enfants suisses de l'étranger.

J.-CI. D.

Voyage en France du Président de la Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique

Itinéraire prévu :

Lundi 7 avril : visite au Consulat Général de Suisse à Lyon. Soirée avec les Suisses de Saint-Etienne.

Mardi 8 avril : soirée avec les Suisses de Nîmes et de Montpellier.

Mercredi 9 avril : visites individuelles chez des compatriotes de la région.

Jeudi 10 avril : soirée avec les Suisses de Toulouse.

Vendredi 11 avril : visite à Montauban.

Samedi 12 avril : soirée avec les Suisses d'Agen et des alentours.

Lundi 14 avril : trajet à Pau.

Mardi 15 avril : visites individuelles chez des Suisses de la région.

Mercredi 16 avril : soirée avec les Suisses de Bayonne et de Biarritz.

Vendredi 18 avril : visite au Consulat Général de Bordeaux.

Samedi 19 avril : soirée avec les Suisses de Bordeaux.

Lundi 20 avril : diner-débat avec les Suisses de Nantes.

Mardi 22 avril, mercredi 23 avril, jeudi 24 avril : séance du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Vendredi 25 avril : transfert à Nancy. Samedi 26 avril, dimanche 27 avril : Congrès de l'Union des Suisses de France à Nancy.

Lundi 28 avril : transfert à Lille en passant par Reims. Rencontre avec les Suisses de Lille et de sa région.

Mardi 29 avril : visite à Rouen.

Mercredi 30 avril : visite au Consulat du Havre. Soirée chez les Suisses de cette région.

Dimanche 4 mai : chez les Suisses de Normandie.

Lundi 5 mai : chez les Suisses de Caen et de Saint-Lô.

Mardi 6 mai : visites individuelles chez des Suisses de cette région.

Jeudi 8 mai, vendredi 9 mai : visites individuelles en Bretagne.

Samedi 10 mai : visite au Consulat de Suisse à Nantes. Soirée avec les Suisses de cette région.

Mardi 13 mai, mercredi 14 mai, jeudi 15 mai : réservés aux Suisses de Paris.

Samedi 17 mai : retour en Suisse. Visites aux Suisses de Bourges et de Nevers.

Pro Juventute

Les vacances de vos enfants : vous avez pu lire, dans le « Messager suisse » N° 12 / 1974, les conditions de placement offertes par Pro Juventute pour l'été prochain en Suisse ; n'oubliez pas le délai d'inscription : 15 mars 1975 !



Concours du Messager Suisse réservé uniquement à ses abonnés

Thème

« Va et découvre ton pays ».

Quelle est la région que vous avez préférée lors de vos séjours en Suisse ? Description et motivation de ce choix. Longueur du texte dactylographié : 6 pages au maximum.

Date limite d'envois des textes : 30 avril 1975.

Un jury composé d'écrivains et de membres de la Rédaction sélectionnera le meilleur texte qui recevra le prix du Messager Suisse dans lequel il sera en outre publié.

Adresssez votre récit avec signature et adresse à la Rédaction du Messager Suisse, 17 bis, quai Voltaire, 75007 Paris.

Avis pour ceux qui désirent l'abonnement annuel du M.S. (11 n°s) :

ATTENTION !

ABONNES NOUVEAUX, mentionnez-le en indiquant avec précision vos noms et adresse (code postal indispensable).

ABONNES ANCIENS pas encore en règle pour l'année 1974. Prière de vous mettre immédiatement à jour avec notre administration.

CHANGEMENT D'ADRESSE. Prière de toujours joindre votre ancienne avec la nouvelle adresse ainsi qu'un timbre de 1 F pour les frais.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 30 francs

Abonnement de soutien à partir de cette somme. Par chèque bancaire à la Rédaction du M.S., 17 b's, quai Voltaire ou par C.C.P. 12 273-27, 10, rue des Messageries 75010 Paris.

Union des Suisses de France

DATES A RETENIR

26 et 27 avril

Congrès de l'Union des Suisses de France à Nancy

Il est rappelé que plus de la moitié des sociétés suisses n'ont pas encore acquitté la cotisation 1974 et certains même celle de 1973.

N'oubliez pas d'adresser celle de 1975 en envoyant votre chèque au nom de M. Marcel Gehrig, président de l'U.S.F., 7, rue d'Arcole, 13006 Marseille.

Prière de noter
le nouveau numéro
de téléphone

du « Messager Suisse »

261.22.75



PRODUITS SANDOZ S. A. LABORATOIRES SANDOZ S. A.

*produits agrochimiques - matières colorantes
produits chimiques - spécialités pharmaceutiques*

14, boulevard Richelieu, 92500 Rueil-Malmaison — Tél. 977.03.20